



Région

PAYS DE LA LOIRE

Groupe d'élus Europe Écologie Les Verts

Groupe Europe Écologie Les Verts

-
Conseil régional des Pays de la Loire

DOSSIER DE PRESSE

Notre-Dame des Landes

La communication du Conseil régional ne peut nier la réalité et la dureté des faits

Le n° 46 du magazine régional, publié ce début novembre, consacre son principal dossier et sa Une au projet d'un nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Les élus écologistes régionaux contestent fermement ce choix éditorial, qui met à mal la notion d'objectivité en niant à la fois la complexité de ce dossier, l'existence d'une opposition résolue et constante, et les obstacles à la réalisation de ce projet.

Ayant appris par hasard l'élaboration de ce dossier, avant sa parution, les élus écologistes régionaux ont décidé de ne pas participer à ce numéro du magazine, obligeant expressément à ce que soient retirées les prises de paroles d'élus écologistes, sur quelque sujet que ce soit, et publiant un espace blanc dans la page de libre expression des groupes politiques dans ce magazine.

C'est un procédé global que nous dénonçons. La réalisation en catimini d'un tel dossier, alors que chacun connaît la divergence de vue au sein de la majorité régionale, est pour le moins déplacée. De plus, en ne donnant la parole à aucun des opposants, cette communication nie une partie de la réalité de ce débat local.

Le contrat de majorité régionale liant socialistes et écologistes est clair et assume l'existence de la divergence forte entre nos formations politiques sur le sujet de Notre-Dame-des-Landes. Il exclut notamment toute subvention d'investissement à ce projet. Si on peut entendre la volonté des socialistes de faire savoir leur opinion à la population ligérienne, nous ne pouvons accepter que ce soit sous la forme d'un publi-reportage dans une publication institutionnelle (éditée à 1 470 000 exemplaires et envoyée dans tous les foyers), qui oublie le point de vue des autres composantes de la majorité, au moment où le projet arrive à une phase cruciale.

Les opérations de terrain accompagnées d'interventions policières ne peuvent masquer que les conclusions de la Commission d'enquête « Loi sur l'Eau » qui invitent à revoir le dossier sur le fond. En effet, en l'état actuel, le projet ne respecte pas le droit et nous doutons qu'il puisse le faire un jour : le saccage de la zone humide concernée ne peut être compensé. Mais au-delà de l'aspect juridique et environnemental, nous pensons que notre avenir réside dans un autre projet d'aménagement du territoire que la création d'un aéroport inutile et au service d'une minorité.

Jean-Philippe MAGNEN,

Président du groupe Europe Écologie Les Verts au Conseil régional des Pays de la Loire.



Les conseillers régionaux en action pour préserver Notre-Dame-des-Landes

Depuis leur élection, les conseillers régionaux écologistes ont participé à toutes les manifestations et autres actions organisées dans le cadre de la lutte citoyenne et non violente contre le projet de nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Ils ont aussi porté haut et fort la nécessité de préserver le patrimoine naturel du plateau humide et bocager visé par le projet. Voici quelques-unes de leurs actions.

- 1 mois après leur élection une conférence de presse a été organisée pour faire un point sur le dossier. Ce fut l'occasion de rappeler qu'il s'agit bien d'un nouvel aéroport avec augmentation des capacités et non d'un simple transfert. Et que ce projet se moque de la loi sur l'eau ([article du 29 avril 2010](#)).

- En octobre 2010, en amont d'un vote sur Notre-Dame-des-Landes, les élu-e-s EELV envoient un courrier à tous les conseillers régionaux pour inciter à voter contre la délibération sur Notre-Dame-des-Landes. Soulignant toutes les incertitudes qui entourent ce dossier ainsi que les destructions environnementales que cela implique, ils en appellent à la responsabilité de chacun et de chacune :
« La facture initiale que vous déciderez (ou non) de cofinancer est largement partielle, sous-estimée et durablement néfaste à l'équilibre des dépenses locales. Elle compromettra la capacité de nos collectivités à investir dans des équipements utiles au quotidien à nos concitoyens : bus et tramway, collèges, lycées... » ([lire le courrier dans son intégralité](#))

- Octobre 2010 : Jacques Auxiette, président du Conseil régional, présente un projet de franchissement de la Loire pour relier le Sud Loire à Notre Dame des Landes.
Ce projet est doublement problématique pour le groupe EELV. Il a été obtenu dans l'accord de second tour que la Région ne financerait pas de nouveaux projets routiers. Et ce franchissement, en plus d'être une infrastructure routière, a pour objectif de faciliter la desserte Notre-Dame-des-Landes.
En réaction à cela, les élu-e-s écologistes suspendent leur participation à l'exécutif et arrêtent de représenter la région dans les organismes extérieurs. Jacques Auxiette revient alors sur ses propos et les élu-e-s EELV lèvent leur suspension.

- Vote du budget en janvier 2011.
Dans le rapport Transports et Infrastructures, une délibération présente le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes comme « une infrastructure incontournable » et prévoit une subvention de 100 000 euros pour le financement du Syndicat mixte Aéroportuaire.
Face à la pression du groupe EELV, cette ligne budgétaire est retirée en dernière minute : [plus d'informations ici](#).

- Commission permanente du 30 mai 2011.
Les élu-e-s EELV votent contre le projet de la ligne Nantes-Rennes avec son crochet par Notre-Dame-des-Landes. Les différents scénarios étudiés intègrent tous la desserte de Notre-Dames-des-Landes : ce n'est donc pas un projet pour simplifier et moderniser le trajet Nantes-Rennes auquel nous aurions pu être favorables mais bien un projet de desserte de l'aéroport dont le coût – y compris pour la Région – n'est jamais pris en compte ! ([Intervention de Geneviève Lebouteux](#)). Une opposition que nous réaffireront régulièrement par la suite lors de vote en commission permanente ou session plénière ([intervention de Michel Perrier le 1^{er} octobre dernier](#)).



- Juillet 2011. Installation du Syndicat mixte d'Études de l'Aéroport de Notre-Dame-des-Landes (nouvelle configuration) : 2 élu-e-s EELV de la région Pays de la Loire, Geneviève Lebouteux et Christophe Dougé et une élue EELV régionale de Bretagne Gaëlle Rougier y siègent pour recueillir des informations et suivre le dossier (voir le communiqué de presse du 01/07/2011).
- 24 novembre 2011 : Présentation à Nantes de l'étude indépendante du cabinet CE Delft, étude à laquelle chaque élu-e EELV a contribué financièrement pour pouvoir la réaliser. Ce travail remet fondamentalement en cause l'ancienne étude de la DUP et la soi-disante plus-value économique du projet. **Elle démontre que l'étude** qui justifiait Notre-Dame-des-Landes est **construite sur des bases erronées**. (Pour voir l'étude : cliquez ici).
- Avril – Mai 2012 : Soutien aux grévistes de la faim et interpellation au Conseil régional.
- 4 juin 2012 : Demande au Syndicat mixte et à son président, Jacques Auxiette, par nos 3 représentants que l'étude de CE Delft soit présentée sur les retombées économiques du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Cette demande a été refusée sur le seul motif que ce serait « inopportun ». (Voir le communiqué de presse)
- Juillet 2012 : Christophe Dougé, élu régional, siège dans le cadre de sa délégation à la Commission locale de l'eau Estuaire. Le 10 juillet, la CLE donne un avis sur le dossier Loi sur l'Eau et sur les mesures compensatoires proposées par les maîtres d'ouvrage du projet d'aéroport du Grand Ouest et sur celui de la desserte routière.

Les élu-e-s EELV présents soulignent et expliquent au sein de la Commission le manque de garanties, la fragilité du dossier et votent contre (Christophe Dougé, Bernard Garnier, élu EELV de la CARENE, Elisabeth Guist'hau, élue à Nantes métropole). Leur position sera plus tard confirmée par l'avis de la commission d'enquête. (Plus d'informations ici)

- Juillet 2012 – Les élus contribuent à l'enquête publique Loi sur l'eau (document ici).

« Nous réaffirmons l'importance des zones humides et leur qualité exceptionnelle dans la zone de NDDL et de ses alentours. Le lieu d'implantation du projet d'aéroport est situé sur deux bassins versants (celui de la Loire et de la Vilaine) dont le capital hydrologique est fondamental dans la préservation de la biodiversité, de la quantité et de la qualité de la ressource en eau.

Le calcul des compensations de zones humides ne respecte ni les directives européennes, ni le droit français, ni le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne 2010-2015 risquant d'affecter de manière irréversible l'écosystème exceptionnel de ce secteur. »

- Septembre 2012 : Soutien à Sylvain Fresneau, Christophe Dougé comparet comme témoin et participation des élu-e-s régionaux à la manifestation à Saint-Nazaire (voir le communiqué de presse).
- 7 septembre 2012 : Venue de Pascal Durand sur le site accompagné des élus régionaux (article et vidéo ici).
- Octobre 2012 : Participation aux manifestations contre le déploiement des forces policières en octobre.



Les communications du groupe sur le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes

[C-Presse] « Notre-Dame-des-Landes arrêtons les frais et réfléchissons enfin à un projet alternatif sensé ! »

Publié le 30 octobre 2012 dans Actualité Aménagement du territoire - Transports Coin presse Communiqués de presse Mobilisation contre le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes Mobilisations NDDL Mots-clefs : Loire-Atlantique, NDDL

Alors que l'État poursuit avec violence ce qu'il appelle son opération de « nettoyage » sur le site de Notre-Dame-des-Landes, Europe Écologie Les Verts s'appuie sur l'avis de la commission d'enquête publié vendredi dernier pour exiger l'arrêt immédiat des expulsions et des démolitions en cours.

Europe Écologie Les Verts condamne fermement l'entêtement du gouvernement à poursuivre cette démonstration de force qui ne pouvait que produire l'escalade de violence à laquelle nous assistons et qui a, ce matin encore, provoqué des blessés.

Sous les vocables d'« avis favorable », c'est un coup d'arrêt au projet de nouvel aéroport qui a été porté par la Commission d'enquête en charge de l'examen des dossiers d'autorisations relatifs à la « Loi sur l'eau ». La commission a ainsi émis deux réserves de taille et demandé à ce que les travaux ne commencent pas avant que celles-ci n'aient été levées.

La première concerne la méthodologie proposée pour compenser les préjudices écologiques générés par la construction du nouvel aéroport ; la commission d'enquête souligne bien son caractère « très expérimental » et demande qu'un comité scientifique indépendant puisse étudier de près ce qui est proposé par le maître d'ouvrage. La seconde met le doigt sur l'absence de maîtrise foncière des porteurs de projet : sans un accord clair avec la profession agricole, aucune garantie n'est apportée à la mise en oeuvre des mesures compensatoires annoncées.

Dans les deux cas, la Commission d'enquête insiste sur l'importance de lever ces deux réserves avant le début des travaux, qui entraîneraient des dommages irréversibles.

Pour Europe Écologie Les Verts, l'avis de la Commission d'enquête doit faire prendre conscience aux porteurs de projet que l'État doit cesser immédiatement les destructions et démolitions en cours. Elles créent une situation irréversible, pour un projet de plus en plus incertain et de plus en plus contesté.

Enfin, Europe Écologie Les Verts ne voit pas comment les réserves émises pourraient être levées et lance un appel à la raison : arrêtons les frais et réfléchissons enfin collectivement à un projet alternatif et sensé !

Signataires :

- Le groupe des conseiller-e-s régionaux Europe Écologie les Verts Pays de la Loire
- François de Rugy, Député de Loire-Atlantique Europe Écologie les Verts, co-président du groupe Europe Écologie Les Verts à l'Assemblée Nationale
- Corinne Bouchoux, Sénatrice du Maine-et-Loire Europe Écologie les Verts
- Ronan Dantec, Sénateur de Loire-Atlantique Europe Écologie les Verts
- Elen Debost, secrétaire régionale Europe Écologie les Verts Pays de la Loire

* * *

[C-Presse] Notre-Dame-des-Landes : qui sont les vrais hors-la-loi ?

Publié le 18 octobre 2012

Les expulsions par des forces de l'ordre en masse sur le site du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, et ce à l'approche de l'hiver, doivent nous interroger. Quelle urgence y a-t-il à procéder ainsi alors que les autorisations nécessaires aux travaux envisagés ne sont pas encore délivrées et encore moins validées juridiquement ?

Retour en arrière pour quelques pistes de lecture. Rappelez-vous le projet de construction de pont à l'île de Ré. A cette époque, les associations et les écologistes dénonçaient l'illégalité des autorisations délivrées au regard du droit de l'environnement. Ils avaient attaqué lesdites autorisations devant le juge administratif, qui leur avait donné raison après une procédure de plusieurs années. Comme le projet



avait été réalisé entre temps, le droit a été violé. Car nous le savons bien, un projet réalisé et jugé illégal a posteriori, profite d'une situation de fait et devient irréversible.

L'urgence qui conduit aujourd'hui à expulser et détruire les habitations ne serait-elle pas dictée par la volonté de forcer le passage et de contourner délibérément le droit ? Ce qui est certain, c'est que le projet de nouvel aéroport ne peut, pas plus qu'hier celui du Pont de l'île de Ré, répondre aux exigences de la Loi. Ce qui est certain aussi, c'est qu'il n'y a aucune urgence à expulser avant l'hiver.

Alors nous nous interrogeons : l'idée des porteurs du projet de nouvel aéroport ne serait-elle pas de construire au plus vite pour créer une situation irréversible ? De faire en sorte, comme pour le pont de l'île de Ré, que l'aéroport soit construit avant que le juge administratif n'ait statué sur les demandes tendant à l'arrêt des travaux ? Conclusion : qui sont vraiment les hors-la-loi dans cette histoire ?

Sophie BRINGUY, vice-présidente à l'environnement du Conseil régional des Pays de la Loire,

Christophe DOUGÉ, conseiller régional délégué à la Loire et en charge des politiques de l'eau.

Jean-Philippe MAGNEN, président du groupe EELV au Conseil régional des Pays de la Loire et porte-parole national.

* * *

[Tribune] Notre-Dame-des-Landes : la loi sur l'eau en perdition

Publié le 2 août 2012 sur *Médiapart*

Depuis le début, les promoteurs du nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes (la société Aéroport du grand ouest, l'État avec la complicité de certaines collectivités) revisitent différents pans du droit pour tenter de faire accoucher leur projet aux forceps.

Dernière étape en date: les dossiers relatifs au droit sur l'eau, pour obtenir les autorisations afin d'aménager la plate-forme aéroportuaire et le barreau routier. Le droit européen et français impose la protection des zones humides, essentielles à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Précisons pour repère que plus des deux tiers des zones humides françaises ont été détruites lors du siècle dernier! Bref : seule une raison d'intérêt public supérieur justifie de porter atteinte à une zone humide, à condition que le projet en cause se réalise à bilan écologique neutre, en intégrant des mesures «compensatoires». Un vrai challenge en l'occurrence, vu le caractère exceptionnel du bocage humide de Notre-Dame-des-Landes...

Et hop! En un tour de bras, ce que les spécialistes et juristes du domaine de l'eau qualifient de mission impossible semble plié. Comment n'y avons-nous pas pensé? En effet, pour obtenir ces autorisations, il suffit d'inventer une nouvelle doctrine afin de contourner le droit, de proposer des mesures compensatoires fantaisistes, non budgétisées, sans planifier leur réalisation, et, enfin, de stimuler l'imaginaire des instances devant émettre un avis sur ces mesures compensatoires.

La nouvelle doctrine, c'est qu'au bout du compte, le droit n'est pas si pertinent que ça, et qu'il vaut mieux l'écarter. Et oui, l'heure serait venue d'innover et de balayer du revers de la main les textes réglementaires: exit l'esprit et la lettre de la loi sur l'eau; bye-bye la directive européenne cadre sur l'eau; holà au code de l'environnement, et surtout haro sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux!

A partir de là, devenir «prestidigitateur environnemental» semble autorisé, tout comme détourner le principe des mesures compensatoires dont le but est de préserver l'intérêt d'une zone particulière et les services qu'elle rend au collectif: on peut envisager, par exemple, une mesure de gestion sur un autre site ne présentant pas les mêmes caractéristiques! Et, en effet, la construction de ce nouvel aéroport sacrifierait une zone humide d'exception et un écosystème unique et entier. De par l'imbrication des têtes de bassin, de ses multiples cours d'eau, l'importance des connexions étroites des sols, du sous-sol et du bocage dans la circulation et la fourniture de l'eau des rus, des ruisseaux, des rivières et des fleuves, la zone humide de Notre-Dame-des-Landes est presque unique en France, riche de ses liens naturels et corridors biologiques entre les deux grands bassins fluviaux que sont la Loire et la Vilaine. On nous propose de détruire le «château d'eau» de la Loire-Atlantique et de faire quelques travaux compensatoires ailleurs. Envisageons-le autrement: si un projet était amené à détruire le Château de Chambord, accepterait-on de compenser cette destruction en retapant les huisseries et les peintures du château voisin de Chenonceau?

Pour finir, les collectivités de notre région ont lancé des démarches de prospective pour stimuler les imaginaires: «Nantes à l'horizon 2030», «Saint-Nazaire Destination 2030», la Région «Perspective 2040». Aujourd'hui, avec la société aéroport du grand ouest (AGO) et l'Etat, elles vont encore plus loin, en nous faisant miroiter des mesures compensatoires projetées... vers l'infini! Et oui, quand le droit impose que tout projet ayant un impact sur la ressource en eau, s'il est indispensable, doit être compensé de manière claire et sérieuse et



préalablement avant tous travaux, on nous propose ici des mesures hypothétiques, dont on ne connaît ni le lieu, ni le mode de mise en œuvre, ni le coût de réalisation. Autant dire, rien!

Ce que nous espérons aujourd'hui, c'est que le dossier soit sérieusement repris en main. Jusqu'au 7 août, dans le cadre de la consultation des enquêtes publiques, la population est invitée à donner son avis sur les soi-disant mesures proposées pour compenser les effets du projet de nouvel aéroport sur cet espace naturel remarquable.

Nous l'appelons à se mobiliser, car nous ne pouvons laisser s'installer un passe-droit sur l'eau. Nous l'appelons à s'exprimer pour éviter de voir saccagé notre patrimoine naturel dont la perte ne sera pas compensée. Et nous appelons monsieur le préfet à prendre au final une sage décision pour ne pas créer un précédent qui aurait pour conséquence le déshabillage de la loi sur l'eau.

Sophie BRINGUY, vice-présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, en charge de l'environnement,

Christophe DOUGÉ, conseiller régional, en charge des problématiques de l'eau.

Retrouvez l'ensemble des publications des élus régionaux EELV concernant le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes sur le site du groupe : <http://elus-pdl.eelv.fr/category/projet-aeroport-nddl/>



Région

PAYS DE LA LOIRE

Groupe d'élus Europe Écologie Les Verts

Groupe Europe Écologie Les Verts

-
Conseil régional des Pays de la Loire

DOSSIER DE PRESSE

Notre-Dame des Landes

La communication du Conseil régional ne peut nier la réalité et la dureté des faits

Le n° 46 du magazine régional, publié ce début novembre, consacre son principal dossier et sa Une au projet d'un nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Les élus écologistes régionaux contestent fermement ce choix éditorial, qui met à mal la notion d'objectivité en niant à la fois la complexité de ce dossier, l'existence d'une opposition résolue et constante, et les obstacles à la réalisation de ce projet.

Ayant appris par hasard l'élaboration de ce dossier, avant sa parution, les élus écologistes régionaux ont décidé de ne pas participer à ce numéro du magazine, obligeant expressément à ce que soient retirées les prises de paroles d'élus écologistes, sur quelque sujet que ce soit, et publiant un espace blanc dans la page de libre expression des groupes politiques dans ce magazine.

C'est un procédé global que nous dénonçons. La réalisation en catimini d'un tel dossier, alors que chacun connaît la divergence de vue au sein de la majorité régionale, est pour le moins déplacée. De plus, en ne donnant la parole à aucun des opposants, cette communication nie une partie de la réalité de ce débat local.

Le contrat de majorité régionale liant socialistes et écologistes est clair et assume l'existence de la divergence forte entre nos formations politiques sur le sujet de Notre-Dame-des-Landes. Il exclut notamment toute subvention d'investissement à ce projet. Si on peut entendre la volonté des socialistes de faire savoir leur opinion à la population ligérienne, nous ne pouvons accepter que ce soit sous la forme d'un publi-reportage dans une publication institutionnelle (éditée à 1 470 000 exemplaires et envoyée dans tous les foyers), qui oublie le point de vue des autres composantes de la majorité, au moment où le projet arrive à une phase cruciale.

Les opérations de terrain accompagnées d'interventions policières ne peuvent masquer que les conclusions de la Commission d'enquête « Loi sur l'Eau » qui invitent à revoir le dossier sur le fond. En effet, en l'état actuel, le projet ne respecte pas le droit et nous doutons qu'il puisse le faire un jour : le saccage de la zone humide concernée ne peut être compensé. Mais au-delà de l'aspect juridique et environnemental, nous pensons que notre avenir réside dans un autre projet d'aménagement du territoire que la création d'un aéroport inutile et au service d'une minorité.

Jean-Philippe MAGNEN,

Président du groupe Europe Écologie Les Verts au Conseil régional des Pays de la Loire.



Les conseillers régionaux en action pour préserver Notre-Dame-des-Landes

Depuis leur élection, les conseillers régionaux écologistes ont participé à toutes les manifestations et autres actions organisées dans le cadre de la lutte citoyenne et non violente contre le projet de nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Ils ont aussi porté haut et fort la nécessité de préserver le patrimoine naturel du plateau humide et bocager visé par le projet. Voici quelques-unes de leurs actions.

- 1 mois après leur élection une conférence de presse a été organisée pour faire un point sur le dossier. Ce fut l'occasion de rappeler qu'il s'agit bien d'un nouvel aéroport avec augmentation des capacités et non d'un simple transfert. Et que ce projet se moque de la loi sur l'eau ([article du 29 avril 2010](#)).

- En octobre 2010, en amont d'un vote sur Notre-Dame-des-Landes, les élu-e-s EELV envoient un courrier à tous les conseillers régionaux pour inciter à voter contre la délibération sur Notre-Dame-des-Landes. Soulignant toutes les incertitudes qui entourent ce dossier ainsi que les destructions environnementales que cela implique, ils en appellent à la responsabilité de chacun et de chacune :
« La facture initiale que vous déciderez (ou non) de cofinancer est largement partielle, sous-estimée et durablement néfaste à l'équilibre des dépenses locales. Elle compromettra la capacité de nos collectivités à investir dans des équipements utiles au quotidien à nos concitoyens : bus et tramway, collèges, lycées... » ([lire le courrier dans son intégralité](#))

- Octobre 2010 : Jacques Auxiette, président du Conseil régional, présente un projet de franchissement de la Loire pour relier le Sud Loire à Notre Dame des Landes.
Ce projet est doublement problématique pour le groupe EELV. Il a été obtenu dans l'accord de second tour que la Région ne financerait pas de nouveaux projets routiers. Et ce franchissement, en plus d'être une infrastructure routière, a pour objectif de faciliter la desserte Notre-Dame-des-Landes.
En réaction à cela, les élu-e-s écologistes suspendent leur participation à l'exécutif et arrêtent de représenter la région dans les organismes extérieurs. Jacques Auxiette revient alors sur ses propos et les élu-e-s EELV lèvent leur suspension.

- Vote du budget en janvier 2011.
Dans le rapport Transports et Infrastructures, une délibération présente le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes comme « une infrastructure incontournable » et prévoit une subvention de 100 000 euros pour le financement du Syndicat mixte Aéroportuaire.
Face à la pression du groupe EELV, cette ligne budgétaire est retirée en dernière minute : [plus d'informations ici](#).

- Commission permanente du 30 mai 2011.
Les élu-e-s EELV votent contre le projet de la ligne Nantes-Rennes avec son crochet par Notre-Dame-des-Landes. Les différents scénarios étudiés intègrent tous la desserte de Notre-Dames-des-Landes : ce n'est donc pas un projet pour simplifier et moderniser le trajet Nantes-Rennes auquel nous aurions pu être favorables mais bien un projet de desserte de l'aéroport dont le coût – y compris pour la Région – n'est jamais pris en compte ! ([Intervention de Geneviève Lebouteux](#)). Une opposition que nous réaffirmeront régulièrement par la suite lors de vote en commission permanente ou session plénière ([intervention de Michel Perrier le 1^{er} octobre dernier](#)).



- Juillet 2011. Installation du Syndicat mixte d'Études de l'Aéroport de Notre-Dame-des-Landes (nouvelle configuration) : 2 élu-e-s EELV de la région Pays de la Loire, Geneviève Lebouteux et Christophe Dougé et une élue EELV régionale de Bretagne Gaëlle Rougier y siègent pour recueillir des informations et suivre le dossier (voir le communiqué de presse du 01/07/2011).
- 24 novembre 2011 : Présentation à Nantes de l'étude indépendante du cabinet CE Delft, étude à laquelle chaque élu-e EELV a contribué financièrement pour pouvoir la réaliser. Ce travail remet fondamentalement en cause l'ancienne étude de la DUP et la soi-disante plus-value économique du projet. **Elle démontre que l'étude** qui justifiait Notre-Dame-des-Landes est **construite sur des bases erronées**. (Pour voir l'étude : cliquez ici).
- Avril – Mai 2012 : Soutien aux grévistes de la faim et interpellation au Conseil régional.
- 4 juin 2012 : Demande au Syndicat mixte et à son président, Jacques Auxiette, par nos 3 représentants que l'étude de CE Delft soit présentée sur les retombées économiques du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Cette demande a été refusée sur le seul motif que ce serait « inopportun ». (Voir le communiqué de presse)
- Juillet 2012 : Christophe Dougé, élu régional, siège dans le cadre de sa délégation à la Commission locale de l'eau Estuaire. Le 10 juillet, la CLE donne un avis sur le dossier Loi sur l'Eau et sur les mesures compensatoires proposées par les maîtres d'ouvrage du projet d'aéroport du Grand Ouest et sur celui de la desserte routière.

Les élu-e-s EELV présents soulignent et expliquent au sein de la Commission le manque de garanties, la fragilité du dossier et votent contre (Christophe Dougé, Bernard Garnier, élu EELV de la CARENE, Elisabeth Guist'hau, élue à Nantes métropole). Leur position sera plus tard confirmée par l'avis de la commission d'enquête. (Plus d'informations ici)

- Juillet 2012 – Les élus contribuent à l'enquête publique Loi sur l'eau (document ici).

« Nous réaffirmons l'importance des zones humides et leur qualité exceptionnelle dans la zone de NDDL et de ses alentours. Le lieu d'implantation du projet d'aéroport est situé sur deux bassins versants (celui de la Loire et de la Vilaine) dont le capital hydrologique est fondamental dans la préservation de la biodiversité, de la quantité et de la qualité de la ressource en eau.

Le calcul des compensations de zones humides ne respecte ni les directives européennes, ni le droit français, ni le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne 2010-2015 risquant d'affecter de manière irréversible l'écosystème exceptionnel de ce secteur. »

- Septembre 2012 : Soutien à Sylvain Fresneau, Christophe Dougé comparet comme témoin et participation des élu-e-s régionaux à la manifestation à Saint-Nazaire (voir le communiqué de presse).
- 7 septembre 2012 : Venue de Pascal Durand sur le site accompagné des élus régionaux (article et vidéo ici).
- Octobre 2012 : Participation aux manifestations contre le déploiement des forces policières en octobre.



Les communications du groupe sur le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes

[C-Presse] « Notre-Dame-des-Landes arrêtons les frais et réfléchissons enfin à un projet alternatif sensé ! »

Publié le 30 octobre 2012 dans Actualité Aménagement du territoire - Transports Coin presse Communiqués de presse Mobilisation contre le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes Mobilisations NDDL Mots-clefs : Loire-Atlantique, NDDL

Alors que l'État poursuit avec violence ce qu'il appelle son opération de « nettoyage » sur le site de Notre-Dame-des-Landes, Europe Écologie Les Verts s'appuie sur l'avis de la commission d'enquête publié vendredi dernier pour exiger l'arrêt immédiat des expulsions et des démolitions en cours.

Europe Écologie Les Verts condamne fermement l'entêtement du gouvernement à poursuivre cette démonstration de force qui ne pouvait que produire l'escalade de violence à laquelle nous assistons et qui a, ce matin encore, provoqué des blessés.

Sous les vocables d'« avis favorable », c'est un coup d'arrêt au projet de nouvel aéroport qui a été porté par la Commission d'enquête en charge de l'examen des dossiers d'autorisations relatifs à la « Loi sur l'eau ». La commission a ainsi émis deux réserves de taille et demandé à ce que les travaux ne commencent pas avant que celles-ci n'aient été levées.

La première concerne la méthodologie proposée pour compenser les préjudices écologiques générés par la construction du nouvel aéroport ; la commission d'enquête souligne bien son caractère « très expérimental » et demande qu'un comité scientifique indépendant puisse étudier de près ce qui est proposé par le maître d'ouvrage. La seconde met le doigt sur l'absence de maîtrise foncière des porteurs de projet : sans un accord clair avec la profession agricole, aucune garantie n'est apportée à la mise en oeuvre des mesures compensatoires annoncées.

Dans les deux cas, la Commission d'enquête insiste sur l'importance de lever ces deux réserves avant le début des travaux, qui entraîneraient des dommages irréversibles.

Pour Europe Écologie Les Verts, l'avis de la Commission d'enquête doit faire prendre conscience aux porteurs de projet que l'État doit cesser immédiatement les destructions et démolitions en cours. Elles créent une situation irréversible, pour un projet de plus en plus incertain et de plus en plus contesté.

Enfin, Europe Écologie Les Verts ne voit pas comment les réserves émises pourraient être levées et lance un appel à la raison : arrêtons les frais et réfléchissons enfin collectivement à un projet alternatif et sensé !

Signataires :

- Le groupe des conseiller-e-s régionaux Europe Écologie les Verts Pays de la Loire
- François de Rugy, Député de Loire-Atlantique Europe Écologie les Verts, co-président du groupe Europe Écologie Les Verts à l'Assemblée Nationale
- Corinne Bouchoux, Sénatrice du Maine-et-Loire Europe Écologie les Verts
- Ronan Dantec, Sénateur de Loire-Atlantique Europe Écologie les Verts
- Elen Debost, secrétaire régionale Europe Écologie les Verts Pays de la Loire

* * *

[C-Presse] Notre-Dame-des-Landes : qui sont les vrais hors-la-loi ?

Publié le 18 octobre 2012

Les expulsions par des forces de l'ordre en masse sur le site du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, et ce à l'approche de l'hiver, doivent nous interroger. Quelle urgence y a-t-il à procéder ainsi alors que les autorisations nécessaires aux travaux envisagés ne sont pas encore délivrées et encore moins validées juridiquement ?

Retour en arrière pour quelques pistes de lecture. Rappelez-vous le projet de construction de pont à l'île de Ré. A cette époque, les associations et les écologistes dénonçaient l'illégalité des autorisations délivrées au regard du droit de l'environnement. Ils avaient attaqué lesdites autorisations devant le juge administratif, qui leur avait donné raison après une procédure de plusieurs années. Comme le projet



avait été réalisé entre temps, le droit a été violé. Car nous le savons bien, un projet réalisé et jugé illégal a posteriori, profite d'une situation de fait et devient irréversible.

L'urgence qui conduit aujourd'hui à expulser et détruire les habitations ne serait-elle pas dictée par la volonté de forcer le passage et de contourner délibérément le droit ? Ce qui est certain, c'est que le projet de nouvel aéroport ne peut, pas plus qu'hier celui du Pont de l'île de Ré, répondre aux exigences de la Loi. Ce qui est certain aussi, c'est qu'il n'y a aucune urgence à expulser avant l'hiver.

Alors nous nous interrogeons : l'idée des porteurs du projet de nouvel aéroport ne serait-elle pas de construire au plus vite pour créer une situation irréversible ? De faire en sorte, comme pour le pont de l'île de Ré, que l'aéroport soit construit avant que le juge administratif n'ait statué sur les demandes tendant à l'arrêt des travaux ? Conclusion : qui sont vraiment les hors-la-loi dans cette histoire ?

Sophie BRINGUY, vice-présidente à l'environnement du Conseil régional des Pays de la Loire,

Christophe DOUGÉ, conseiller régional délégué à la Loire et en charge des politiques de l'eau.

Jean-Philippe MAGNEN, président du groupe EELV au Conseil régional des Pays de la Loire et porte-parole national.

* * *

[Tribune] Notre-Dame-des-Landes : la loi sur l'eau en perdition

Publié le 2 août 2012 sur *Médiapart*

Depuis le début, les promoteurs du nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes (la société Aéroport du grand ouest, l'État avec la complicité de certaines collectivités) revisitent différents pans du droit pour tenter de faire accoucher leur projet aux forceps.

Dernière étape en date: les dossiers relatifs au droit sur l'eau, pour obtenir les autorisations afin d'aménager la plate-forme aéroportuaire et le barreau routier. Le droit européen et français impose la protection des zones humides, essentielles à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Précisons pour repère que plus des deux tiers des zones humides françaises ont été détruites lors du siècle dernier! Bref : seule une raison d'intérêt public supérieur justifie de porter atteinte à une zone humide, à condition que le projet en cause se réalise à bilan écologique neutre, en intégrant des mesures «compensatoires». Un vrai challenge en l'occurrence, vu le caractère exceptionnel du bocage humide de Notre-Dame-des-Landes...

Et hop! En un tour de bras, ce que les spécialistes et juristes du domaine de l'eau qualifient de mission impossible semble plié. Comment n'y avons-nous pas pensé? En effet, pour obtenir ces autorisations, il suffit d'inventer une nouvelle doctrine afin de contourner le droit, de proposer des mesures compensatoires fantaisistes, non budgétisées, sans planifier leur réalisation, et, enfin, de stimuler l'imaginaire des instances devant émettre un avis sur ces mesures compensatoires.

La nouvelle doctrine, c'est qu'au bout du compte, le droit n'est pas si pertinent que ça, et qu'il vaut mieux l'écarter. Et oui, l'heure serait venue d'innover et de balayer du revers de la main les textes réglementaires: exit l'esprit et la lettre de la loi sur l'eau; bye-bye la directive européenne cadre sur l'eau; holà au code de l'environnement, et surtout haro sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux!

A partir de là, devenir «prestidigitateur environnemental» semble autorisé, tout comme détourner le principe des mesures compensatoires dont le but est de préserver l'intérêt d'une zone particulière et les services qu'elle rend au collectif: on peut envisager, par exemple, une mesure de gestion sur un autre site ne présentant pas les mêmes caractéristiques! Et, en effet, la construction de ce nouvel aéroport sacrifierait une zone humide d'exception et un écosystème unique et entier. De par l'imbrication des têtes de bassin, de ses multiples cours d'eau, l'importance des connexions étroites des sols, du sous-sol et du bocage dans la circulation et la fourniture de l'eau des rus, des ruisseaux, des rivières et des fleuves, la zone humide de Notre-Dame-des-Landes est presque unique en France, riche de ses liens naturels et corridors biologiques entre les deux grands bassins fluviaux que sont la Loire et la Vilaine. On nous propose de détruire le «château d'eau» de la Loire-Atlantique et de faire quelques travaux compensatoires ailleurs. Envisageons-le autrement: si un projet était amené à détruire le Château de Chambord, accepterait-on de compenser cette destruction en retapant les huisseries et les peintures du château voisin de Chenonceau?

Pour finir, les collectivités de notre région ont lancé des démarches de prospective pour stimuler les imaginaires: «Nantes à l'horizon 2030», «Saint-Nazaire Destination 2030», la Région «Perspective 2040». Aujourd'hui, avec la société aéroport du grand ouest (AGO) et l'Etat, elles vont encore plus loin, en nous faisant miroiter des mesures compensatoires projetées... vers l'infini! Et oui, quand le droit impose que tout projet ayant un impact sur la ressource en eau, s'il est indispensable, doit être compensé de manière claire et sérieuse et



préalablement avant tous travaux, on nous propose ici des mesures hypothétiques, dont on ne connaît ni le lieu, ni le mode de mise en œuvre, ni le coût de réalisation. Autant dire, rien!

Ce que nous espérons aujourd'hui, c'est que le dossier soit sérieusement repris en main. Jusqu'au 7 août, dans le cadre de la consultation des enquêtes publiques, la population est invitée à donner son avis sur les soi-disant mesures proposées pour compenser les effets du projet de nouvel aéroport sur cet espace naturel remarquable.

Nous l'appelons à se mobiliser, car nous ne pouvons laisser s'installer un passe-droit sur l'eau. Nous l'appelons à s'exprimer pour éviter de voir saccagé notre patrimoine naturel dont la perte ne sera pas compensée. Et nous appelons monsieur le préfet à prendre au final une sage décision pour ne pas créer un précédent qui aurait pour conséquence le déshabillage de la loi sur l'eau.

Sophie BRINGUY, vice-présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, en charge de l'environnement,

Christophe DOUGÉ, conseiller régional, en charge des problématiques de l'eau.

Retrouvez l'ensemble des publications des élus régionaux EELV concernant le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes sur le site du groupe : <http://elus-pdl.eelv.fr/category/projet-aeroport-nddl/>



Région

PAYS DE LA LOIRE

Groupe d'élus Europe Écologie Les Verts

Groupe Europe Écologie Les Verts

-
Conseil régional des Pays de la Loire

DOSSIER DE PRESSE

Notre-Dame des Landes

La communication du Conseil régional ne peut nier la réalité et la dureté des faits

Le n° 46 du magazine régional, publié ce début novembre, consacre son principal dossier et sa Une au projet d'un nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Les élus écologistes régionaux contestent fermement ce choix éditorial, qui met à mal la notion d'objectivité en niant à la fois la complexité de ce dossier, l'existence d'une opposition résolue et constante, et les obstacles à la réalisation de ce projet.

Ayant appris par hasard l'élaboration de ce dossier, avant sa parution, les élus écologistes régionaux ont décidé de ne pas participer à ce numéro du magazine, obligeant expressément à ce que soient retirées les prises de paroles d'élus écologistes, sur quelque sujet que ce soit, et publiant un espace blanc dans la page de libre expression des groupes politiques dans ce magazine.

C'est un procédé global que nous dénonçons. La réalisation en catimini d'un tel dossier, alors que chacun connaît la divergence de vue au sein de la majorité régionale, est pour le moins déplacée. De plus, en ne donnant la parole à aucun des opposants, cette communication nie une partie de la réalité de ce débat local.

Le contrat de majorité régionale liant socialistes et écologistes est clair et assume l'existence de la divergence forte entre nos formations politiques sur le sujet de Notre-Dame-des-Landes. Il exclut notamment toute subvention d'investissement à ce projet. Si on peut entendre la volonté des socialistes de faire savoir leur opinion à la population ligérienne, nous ne pouvons accepter que ce soit sous la forme d'un publi-reportage dans une publication institutionnelle (éditée à 1 470 000 exemplaires et envoyée dans tous les foyers), qui oublie le point de vue des autres composantes de la majorité, au moment où le projet arrive à une phase cruciale.

Les opérations de terrain accompagnées d'interventions policières ne peuvent masquer que les conclusions de la Commission d'enquête « Loi sur l'Eau » qui invitent à revoir le dossier sur le fond. En effet, en l'état actuel, le projet ne respecte pas le droit et nous doutons qu'il puisse le faire un jour : le saccage de la zone humide concernée ne peut être compensé. Mais au-delà de l'aspect juridique et environnemental, nous pensons que notre avenir réside dans un autre projet d'aménagement du territoire que la création d'un aéroport inutile et au service d'une minorité.

Jean-Philippe MAGNEN,

Président du groupe Europe Écologie Les Verts au Conseil régional des Pays de la Loire.



Les conseillers régionaux en action pour préserver Notre-Dame-des-Landes

Depuis leur élection, les conseillers régionaux écologistes ont participé à toutes les manifestations et autres actions organisées dans le cadre de la lutte citoyenne et non violente contre le projet de nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes. Ils ont aussi porté haut et fort la nécessité de préserver le patrimoine naturel du plateau humide et bocager visé par le projet. Voici quelques-unes de leurs actions.

- 1 mois après leur élection une conférence de presse a été organisée pour faire un point sur le dossier. Ce fut l'occasion de rappeler qu'il s'agit bien d'un nouvel aéroport avec augmentation des capacités et non d'un simple transfert. Et que ce projet se moque de la loi sur l'eau ([article du 29 avril 2010](#)).

- En octobre 2010, en amont d'un vote sur Notre-Dame-des-Landes, les élu-e-s EELV envoient un courrier à tous les conseillers régionaux pour inciter à voter contre la délibération sur Notre-Dame-des-Landes. Soulignant toutes les incertitudes qui entourent ce dossier ainsi que les destructions environnementales que cela implique, ils en appellent à la responsabilité de chacun et de chacune :

« La facture initiale que vous déciderez (ou non) de cofinancer est largement partielle, sous-estimée et durablement néfaste à l'équilibre des dépenses locales. Elle compromettra la capacité de nos collectivités à investir dans des équipements utiles au quotidien à nos concitoyens : bus et tramway, collèges, lycées... » ([lire le courrier dans son intégralité](#))

- Octobre 2010 : Jacques Auxiette, président du Conseil régional, présente un projet de franchissement de la Loire pour relier le Sud Loire à Notre Dame des Landes.

Ce projet est doublement problématique pour le groupe EELV. Il a été obtenu dans l'accord de second tour que la Région ne financerait pas de nouveaux projets routiers. Et ce franchissement, en plus d'être une infrastructure routière, a pour objectif de faciliter la desserte Notre-Dame-des-Landes.

En réaction à cela, les élu-e-s écologistes suspendent leur participation à l'exécutif et arrêtent de représenter la région dans les organismes extérieurs. Jacques Auxiette revient alors sur ses propos et les élu-e-s EELV lèvent leur suspension.

- Vote du budget en janvier 2011.

Dans le rapport Transports et Infrastructures, une délibération présente le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes comme « une infrastructure incontournable » et prévoit une subvention de 100 000 euros pour le financement du Syndicat mixte Aéroportuaire.

Face à la pression du groupe EELV, cette ligne budgétaire est retirée en dernière minute : [plus d'informations ici](#).

- Commission permanente du 30 mai 2011.

Les élu-e-s EELV votent contre le projet de la ligne Nantes-Rennes avec son crochet par Notre-Dame-des-Landes. Les différents scénarios étudiés intègrent tous la desserte de Notre-Dames-des-Landes : ce n'est donc pas un projet pour simplifier et moderniser le trajet Nantes-Rennes auquel nous aurions pu être favorables mais bien un projet de desserte de l'aéroport dont le coût – y compris pour la Région – n'est jamais pris en compte ! ([Intervention de Geneviève Lebouteux](#)). Une opposition que nous réaffirmeront régulièrement par la suite lors de vote en commission permanente ou session plénière ([intervention de Michel Perrier le 1^{er} octobre dernier](#)).



- Juillet 2011. Installation du Syndicat mixte d'Études de l'Aéroport de Notre-Dame-des-Landes (nouvelle configuration) : 2 élu-e-s EELV de la région Pays de la Loire, Geneviève Lebouteux et Christophe Dougé et une élue EELV régionale de Bretagne Gaëlle Rougier y siègent pour recueillir des informations et suivre le dossier (voir le communiqué de presse du 01/07/2011).
- 24 novembre 2011 : Présentation à Nantes de l'étude indépendante du cabinet CE Delft, étude à laquelle chaque élu-e EELV a contribué financièrement pour pouvoir la réaliser. Ce travail remet fondamentalement en cause l'ancienne étude de la DUP et la soi-disante plus-value économique du projet. **Elle démontre que l'étude** qui justifiait Notre-Dame-des-Landes est **construite sur des bases erronées**. (Pour voir l'étude : [cliquez ici](#)).
- Avril – Mai 2012 : Soutien aux grévistes de la faim et interpellation au Conseil régional.
- 4 juin 2012 : Demande au Syndicat mixte et à son président, Jacques Auxiette, par nos 3 représentants que l'étude de CE Delft soit présentée sur les retombées économiques du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Cette demande a été refusée sur le seul motif que ce serait « inopportun ». (Voir le communiqué de presse)
- Juillet 2012 : Christophe Dougé, élu régional, siège dans le cadre de sa délégation à la Commission locale de l'eau Estuaire. Le 10 juillet, la CLE donne un avis sur le dossier Loi sur l'Eau et sur les mesures compensatoires proposées par les maîtres d'ouvrage du projet d'aéroport du Grand Ouest et sur celui de la desserte routière.

Les élu-e-s EELV présents soulignent et expliquent au sein de la Commission le manque de garanties, la fragilité du dossier et votent contre (Christophe Dougé, Bernard Garnier, élu EELV de la CARENE, Elisabeth Guist'hau, élue à Nantes métropole). Leur position sera plus tard confirmée par l'avis de la commission d'enquête. (Plus d'informations ici)

- Juillet 2012 – Les élus contribuent à l'enquête publique Loi sur l'eau (document ici).

« Nous réaffirmons l'importance des zones humides et leur qualité exceptionnelle dans la zone de NDDL et de ses alentours. Le lieu d'implantation du projet d'aéroport est situé sur deux bassins versants (celui de la Loire et de la Vilaine) dont le capital hydrologique est fondamental dans la préservation de la biodiversité, de la quantité et de la qualité de la ressource en eau.

Le calcul des compensations de zones humides ne respecte ni les directives européennes, ni le droit français, ni le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne 2010-2015 risquant d'affecter de manière irréversible l'écosystème exceptionnel de ce secteur. »

- Septembre 2012 : Soutien à Sylvain Fresneau, Christophe Dougé comparet comme témoin et participation des élu-e-s régionaux à la manifestation à Saint-Nazaire (voir le communiqué de presse).
- 7 septembre 2012 : Venue de Pascal Durand sur le site accompagné des élus régionaux (article et vidéo ici).
- Octobre 2012 : Participation aux manifestations contre le déploiement des forces policières en octobre.



Les communications du groupe sur le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes

[C-Presse] « Notre-Dame-des-Landes arrêtons les frais et réfléchissons enfin à un projet alternatif sensé ! »

Publié le 30 octobre 2012 dans Actualité Aménagement du territoire - Transports Coin presse Communiqués de presse Mobilisation contre le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes Mobilisations NDDL Mots-clefs : Loire-Atlantique, NDDL

Alors que l'État poursuit avec violence ce qu'il appelle son opération de « nettoyage » sur le site de Notre-Dame-des-Landes, Europe Écologie Les Verts s'appuie sur l'avis de la commission d'enquête publié vendredi dernier pour exiger l'arrêt immédiat des expulsions et des démolitions en cours.

Europe Écologie Les Verts condamne fermement l'entêtement du gouvernement à poursuivre cette démonstration de force qui ne pouvait que produire l'escalade de violence à laquelle nous assistons et qui a, ce matin encore, provoqué des blessés.

Sous les vocables d'« avis favorable », c'est un coup d'arrêt au projet de nouvel aéroport qui a été porté par la Commission d'enquête en charge de l'examen des dossiers d'autorisations relatifs à la « Loi sur l'eau ». La commission a ainsi émis deux réserves de taille et demandé à ce que les travaux ne commencent pas avant que celles-ci n'aient été levées.

La première concerne la méthodologie proposée pour compenser les préjudices écologiques générés par la construction du nouvel aéroport ; la commission d'enquête souligne bien son caractère « très expérimental » et demande qu'un comité scientifique indépendant puisse étudier de près ce qui est proposé par le maître d'ouvrage. La seconde met le doigt sur l'absence de maîtrise foncière des porteurs de projet : sans un accord clair avec la profession agricole, aucune garantie n'est apportée à la mise en oeuvre des mesures compensatoires annoncées.

Dans les deux cas, la Commission d'enquête insiste sur l'importance de lever ces deux réserves avant le début des travaux, qui entraîneraient des dommages irréversibles.

Pour Europe Écologie Les Verts, l'avis de la Commission d'enquête doit faire prendre conscience aux porteurs de projet que l'État doit cesser immédiatement les destructions et démolitions en cours. Elles créent une situation irréversible, pour un projet de plus en plus incertain et de plus en plus contesté.

Enfin, Europe Écologie Les Verts ne voit pas comment les réserves émises pourraient être levées et lance un appel à la raison : arrêtons les frais et réfléchissons enfin collectivement à un projet alternatif et sensé !

Signataires :

- Le groupe des conseiller-e-s régionaux Europe Écologie les Verts Pays de la Loire
- François de Rugy, Député de Loire-Atlantique Europe Écologie les Verts, co-président du groupe Europe Écologie Les Verts à l'Assemblée Nationale
- Corinne Bouchoux, Sénatrice du Maine-et-Loire Europe Écologie les Verts
- Ronan Dantec, Sénateur de Loire-Atlantique Europe Écologie les Verts
- Elen Debost, secrétaire régionale Europe Écologie les Verts Pays de la Loire

* * *

[C-Presse] Notre-Dame-des-Landes : qui sont les vrais hors-la-loi ?

Publié le 18 octobre 2012

Les expulsions par des forces de l'ordre en masse sur le site du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, et ce à l'approche de l'hiver, doivent nous interroger. Quelle urgence y a-t-il à procéder ainsi alors que les autorisations nécessaires aux travaux envisagés ne sont pas encore délivrées et encore moins validées juridiquement ?

Retour en arrière pour quelques pistes de lecture. Rappelez-vous le projet de construction de pont à l'île de Ré. A cette époque, les associations et les écologistes dénonçaient l'illégalité des autorisations délivrées au regard du droit de l'environnement. Ils avaient attaqué lesdites autorisations devant le juge administratif, qui leur avait donné raison après une procédure de plusieurs années. Comme le projet



avait été réalisé entre temps, le droit a été violé. Car nous le savons bien, un projet réalisé et jugé illégal a posteriori, profite d'une situation de fait et devient irréversible.

L'urgence qui conduit aujourd'hui à expulser et détruire les habitations ne serait-elle pas dictée par la volonté de forcer le passage et de contourner délibérément le droit ? Ce qui est certain, c'est que le projet de nouvel aéroport ne peut, pas plus qu'hier celui du Pont de l'île de Ré, répondre aux exigences de la Loi. Ce qui est certain aussi, c'est qu'il n'y a aucune urgence à expulser avant l'hiver.

Alors nous nous interrogeons : l'idée des porteurs du projet de nouvel aéroport ne serait-elle pas de construire au plus vite pour créer une situation irréversible ? De faire en sorte, comme pour le pont de l'île de Ré, que l'aéroport soit construit avant que le juge administratif n'ait statué sur les demandes tendant à l'arrêt des travaux ? Conclusion : qui sont vraiment les hors-la-loi dans cette histoire ?

Sophie BRINGUY, vice-présidente à l'environnement du Conseil régional des Pays de la Loire,

Christophe DOUGÉ, conseiller régional délégué à la Loire et en charge des politiques de l'eau.

Jean-Philippe MAGNEN, président du groupe EELV au Conseil régional des Pays de la Loire et porte-parole national.

* * *

[Tribune] Notre-Dame-des-Landes : la loi sur l'eau en perdition

Publié le 2 août 2012 sur *Médiapart*

Depuis le début, les promoteurs du nouvel aéroport à Notre-Dame-des-Landes (la société Aéroport du grand ouest, l'État avec la complicité de certaines collectivités) revisitent différents pans du droit pour tenter de faire accoucher leur projet aux forceps.

Dernière étape en date: les dossiers relatifs au droit sur l'eau, pour obtenir les autorisations afin d'aménager la plate-forme aéroportuaire et le barreau routier. Le droit européen et français impose la protection des zones humides, essentielles à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Précisons pour repère que plus des deux tiers des zones humides françaises ont été détruites lors du siècle dernier! Bref : seule une raison d'intérêt public supérieur justifie de porter atteinte à une zone humide, à condition que le projet en cause se réalise à bilan écologique neutre, en intégrant des mesures «compensatoires». Un vrai challenge en l'occurrence, vu le caractère exceptionnel du bocage humide de Notre-Dame-des-Landes...

Et hop! En un tour de bras, ce que les spécialistes et juristes du domaine de l'eau qualifient de mission impossible semble plié. Comment n'y avons-nous pas pensé? En effet, pour obtenir ces autorisations, il suffit d'inventer une nouvelle doctrine afin de contourner le droit, de proposer des mesures compensatoires fantaisistes, non budgétisées, sans planifier leur réalisation, et, enfin, de stimuler l'imaginaire des instances devant émettre un avis sur ces mesures compensatoires.

La nouvelle doctrine, c'est qu'au bout du compte, le droit n'est pas si pertinent que ça, et qu'il vaut mieux l'écarter. Et oui, l'heure serait venue d'innover et de balayer du revers de la main les textes réglementaires: exit l'esprit et la lettre de la loi sur l'eau; bye-bye la directive européenne cadre sur l'eau; holà au code de l'environnement, et surtout haro sur le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux!

A partir de là, devenir «prestidigitateur environnemental» semble autorisé, tout comme détourner le principe des mesures compensatoires dont le but est de préserver l'intérêt d'une zone particulière et les services qu'elle rend au collectif: on peut envisager, par exemple, une mesure de gestion sur un autre site ne présentant pas les mêmes caractéristiques! Et, en effet, la construction de ce nouvel aéroport sacrifierait une zone humide d'exception et un écosystème unique et entier. De par l'imbrication des têtes de bassin, de ses multiples cours d'eau, l'importance des connexions étroites des sols, du sous-sol et du bocage dans la circulation et la fourniture de l'eau des rus, des ruisseaux, des rivières et des fleuves, la zone humide de Notre-Dame-des-Landes est presque unique en France, riche de ses liens naturels et corridors biologiques entre les deux grands bassins fluviaux que sont la Loire et la Vilaine. On nous propose de détruire le «château d'eau» de la Loire-Atlantique et de faire quelques travaux compensatoires ailleurs. Envisageons-le autrement: si un projet était amené à détruire le Château de Chambord, accepterait-on de compenser cette destruction en retapant les huisseries et les peintures du château voisin de Chenonceau?

Pour finir, les collectivités de notre région ont lancé des démarches de prospective pour stimuler les imaginaires: «Nantes à l'horizon 2030», «Saint-Nazaire Destination 2030», la Région «Perspective 2040». Aujourd'hui, avec la société aéroport du grand ouest (AGO) et l'Etat, elles vont encore plus loin, en nous faisant miroiter des mesures compensatoires projetées... vers l'infini! Et oui, quand le droit impose que tout projet ayant un impact sur la ressource en eau, s'il est indispensable, doit être compensé de manière claire et sérieuse et



préalablement avant tous travaux, on nous propose ici des mesures hypothétiques, dont on ne connaît ni le lieu, ni le mode de mise en œuvre, ni le coût de réalisation. Autant dire, rien!

Ce que nous espérons aujourd'hui, c'est que le dossier soit sérieusement repris en main. Jusqu'au 7 août, dans le cadre de la consultation des enquêtes publiques, la population est invitée à donner son avis sur les soi-disant mesures proposées pour compenser les effets du projet de nouvel aéroport sur cet espace naturel remarquable.

Nous l'appelons à se mobiliser, car nous ne pouvons laisser s'installer un passe-droit sur l'eau. Nous l'appelons à s'exprimer pour éviter de voir saccagé notre patrimoine naturel dont la perte ne sera pas compensée. Et nous appelons monsieur le préfet à prendre au final une sage décision pour ne pas créer un précédent qui aurait pour conséquence le déshabillage de la loi sur l'eau.

Sophie BRINGUY, vice-présidente du Conseil régional des Pays de la Loire, en charge de l'environnement,

Christophe DOUGÉ, conseiller régional, en charge des problématiques de l'eau.

Retrouvez l'ensemble des publications des élus régionaux EELV concernant le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes sur le site du groupe : <http://elus-pdl.eelv.fr/category/projet-aeroport-nddl/>